

Pêche maritime.

Le Gouvernement se montre constamment bienveillant envers la pêche nationale; il apprécie et l'importance de cette industrie et toute l'influence qu'elle peut exercer sur le sort d'une population nombreuse. Les habitants du littoral vivent de la pêche; elle constitue à peu près leurs seuls moyens d'existence.

L'impulsion que les encouragements donnent aux armements, ont procuré à la grande pêche de la morue une extension assez forte. Les produits semblent dépasser les besoins de la consommation intérieure. De là une dépréciation successive des prix de vente. Il faut donc indispensablement tenter des exportations sur une échelle convenable, si l'on ne veut pas s'exposer à arrêter cette industrie dans son essor et à la ramener à la situation où elle se trouvait avant l'institution des encouragements qui lui donnent actuellement quelque activité. La lutte sur les marchés étrangers serait difficile, mais non pas désespérée. Nous pouvons avec de la persévérance et avec l'aide du Gouvernement, participer aux bénéfices que d'autres nations réalisent. La France exporte annuellement des quantités considérables de morue sèche, vers les contrées où ce produit trouve un écoulement facile. Cette industrie qui semble être très fructueuse pour nos voisins, pourrait probablement aussi s'introduire en Belgique. Les premiers pas sont toujours les plus difficiles; des encouragements spéciaux seraient indispensables pour déterminer de pareilles entreprises; mais avant de songer à l'exportation, il faut préalablement aviser à la création d'établissements propres à donner à la morue fraîche les qualités nécessaires, pour être livrée à la consommation dans les pays où la morue

sèche est en usage. Si, avec le concours du Gouvernement, cette industrie se révélait en Belgique et y prenait racine, elle aurait entre autres résultats, celui de procurer de l'ouvrage à la classe ouvrière et de donner à nos armateurs les moyens d'utiliser les produits de la pêche aux époques de l'année où les prix de vente fléchissent dans de fortes proportions.

Une industrie jadis si florissante et si prospère, la pêche du hareng, ne se relève malheureusement pas de la situation désavantageuse où elle se trouve. Plutôt que de prendre des développements, elle montre une tendance à reculer. Les encouragements ne lui ont cependant pas fait défaut; mais les armements à cette pêche sont si chancieux, ils absorbent tant de dépenses, que peu de personnes osent s'exposer aux pertes qu'elles pourraient éventuellement éprouver. Ce que l'intérêt particulier ne fait pas, l'esprit d'association pourrait peut-être le réaliser.

La création d'une caisse de prévoyance en faveur des pêcheurs de Blankenberge était le complément nécessaire de l'arrêté Royal du 21 Avril 1842, qui alloue des primes à la pêche de marée. Le règlement d'administration de cette caisse a été approuvé par arrêté Royal du 2 Février 1843. La commission directrice est composée du bourgmestre, d'un membre du bureau de Bienfaisance, de deux armateurs, de deux patrons de chaloupes et d'un pêcheur. Au moyen d'une légère retenue sur le produit de la pêche et à l'aide du tiers des primes allouées, ceux qui se livrent à cette rude et périlleuse industrie, se ménagent des ressources, pour leurs vieux jours, et prémuissent leurs familles autant que possible, contre les accidents de mer dont elles pourraient être frappées. Le Gouvernement s'est montré généreux envers cette institution que nous avons recommandée à toute sa bienveillance. Un subside

de trois mille francs a été alloué à titre de premier fonds, à condition que les pêcheurs infirmes, les veuves et les enfants de pêcheurs existants au moment de cette allocation, fussent admis à jour des bienfaits de la caisse de prévoyance, comme s'ils avaient contribué à l'alimenter. Cette condition a été acceptée par la commission directrice. La commune d'Heyst ne tardera pas à être dotée, nous en avons l'espoir, d'une pareille institution. Les premières dispositions sont prises pour parvenir à ce but.

Comme nous l'avons fait dans les rapports antérieurs, nous consignons ici des renseignements au sujet du produit des diverses branches de pêche. Ces renseignements s'appliquent à 1842.

PORT D'OSTENDE.

Quatre-vingt-douze chaloupes ont pratiqué la pêche de la morue d'été; elles ont importé du Doggersbank 11,742 tonnes.
Et de Feroë 1,257 »

12,999 tonnes.

La pêche de la morue d'hiver, exercée par quatre chaloupes, a donné un produit de 164 »

Ensemble. 13,163 tonnes.

La valeur brute obtenue est de . fr. 417,380-00 ct.

Deux chaloupes employées à la grande pêche du hareng, ont amené 223 tonnes qui ont produit 12,100-00 »

A reporter. fr. 429,480-00 ct.

Report. fr. 429,480-00 ct.

La petite pêche du hareng n'a été pratiquée que par une seule chaloupe qui a importé 124 tonnes, dont la vente a donné 5,620-00 »

fr. 435,110-00 ct.

Quatre-vingt-treize chaloupes ont exercé la pêche au poisson frais; la vente des produits s'est élevée à » 442,970-00 »

Total pour le port d'Ostende . fr. 878,080-00 ct.

PORT DE NIEUPOORT.

Cinq chaloupes de Nieupoort armées à la pêche de la morue d'hiver au Doggersbank, ont importé 465 tonnes, lesquelles ont été vendues la somme de fr. 22,630-00 »

Un pareil nombre de chaloupes employées à la pêche de Feroë et d'Islande ont apporté 1,403 tonnes ou une valeur de 39,110-00 »

fr. 61,740-00 ct.

Une seule chaloupe a pratiqué la grande pêche du hareng, elle a introduit 57 tonnes d'une valeur de » 2,900-00 »

» 64,640-00 ct.

La pêche au poisson frais exercée par quatre chaloupes n'a donné que » 4,849-80 »

Total pour le port de Nieupoort fr. 69,489-80 ct.

PORT DE BRUGES.

Comme pour 1841, une seule chaloupe a été armée à la pêche à Bruges; elle a pratiqué la grande pêche du hareng et introduit 361 $\frac{1}{2}$ tonnes dont la valeur brute peut être évaluée à fr. 15,183-00 ct.

Total pour le port de Bruges fr. 15,183-00 ct.

PÊCHERIES AU POISSON FRAIS A BLANKENBERGHE,
MEYST ET LA PANNE.

Cinquante et une chaloupes de Blankenberghe ont donné une valeur brute de fr. 186,220-00 ct.

A Meyst quatorze chaloupes ont importé du poisson pour une valeur brute de » 54,870-00 »
Et à la Panne la pêche pratiquée par sept chaloupes a donné » 11,034-00 »

TOTAL fr. 252,124-00 ct.

Le total général des importations de la pêche maritime en 1842, s'élève à fr. 1,214,876-80 ct. Cette somme est inférieure de fr. 29,078-20 ct., au résultat qu'a présenté l'année 1841.

Nous éprouvons le besoin de remercier publiquement les commissions spéciales instituées à Bruges, Nicuport et Ostende, du concours actif qu'elles nous prêtent, toutes les fois que nous recourons à leurs lumières et à leur expérience. Ces Commissions rendent des services réels à la pêche.

§ 14.

Sinistres maritimes.

Les sinistres arrivés sur nos côtes pendant 1842, sont en très petit nombre, bien que fréquemment des vents impétueux aient régné l'hiver dernier. L'on n'a à déplorer la mort d'aucun homme, dans ces malheureux événements.

Le 2 Mars 1842, le bateau à vapeur *City of Edinburgh*, capitaine *Hast*, appartenant à la société générale des bateaux à vapeur à Londres, et fessant le service entre cette ville et Ostende, ayant un assez grand nombre de passagers à bord, fut jeté par un coup de vent et une mer houleuse contre l'estacade de l'est; le choc fut si violent que le bâtiment resta engagé par ses tambours entre les pilois. Cette situation était très périlleuse et la lame fatiguait tellement le navire qu'on s'attendait à chaque moment, à le voir se briser. Grâce au dévouement de plusieurs personnes qui n'hésitèrent pas d'exposer leur vie, l'on parvint à amener l'équipage et les passagers sains et saufs à terre. Pendant la nuit, le vent étant changé, le navire se dégagea et alla échouer sur la plage de Breedene où la mer le mit en pièces.

Le 10 du même mois de Mars, deux bâtiments français, *la Jeune Marie*, capitaine *Lanceau* et *l'aimable Marie*, capitaine *Christophe*, firent côte près du hameau *la Panne*, commune d'Adinkerke. Ces deux navires furent entièrement perdus, l'échouement fut si rapide que l'on n'eut pas le temps d'employer le bateau de sauvetage.

Les autres accidents maritimes survenus pendant 1842, sont d'une moindre importance.